

NOTE D'INFORMATION

CHALLENGE ROMANELLI

Voici les modalités de déroulement des rencontres du second tour du Challenge Romanelli.

Merci de bien vouloir prendre note des points suivants afin d'assurer le bon déroulement des rencontres.

1. Présence des équipes :

- Chaque équipe doit être présente au minimum 45 minutes avant le début des rencontres. Ce délai permettra d'établir la feuille de match et de procéder à la vérification des licences de l'ensemble des équipes. Des vérifications inopinées seront effectuées par les services du District à réception de la feuille de match.

2. En cas d'absence d'une équipe :

- En l'absence d'une équipe, une triangulaire sera mise en place avec des rencontres de 2x25min.
- Une rencontre contre une équipe absente est gagnée par forfait.

3. Arbitrage en cas de non-désignation d'un arbitre officiel :

- L'arbitrage de chaque rencontre sera assuré par l'éducateur/dirigeant entre les 2 équipes le plus diplômé ou ayant une licence arbitre ou à défaut une formation en arbitrage.
Nous comptons sur l'impartialité et l'esprit sportif de chacun pour garantir le bon déroulement des matchs.

4. Présence jusqu'à la fin des rencontres :

- Il est impératif que toutes les équipes restent sur place jusqu'à la fin des rencontres, chaque équipe doit signer la feuille de match pour valider les résultats. Cette règle vise à assurer une clôture correcte en bonne et due forme des rencontres.

5. Temps de jeu :

- Chaque équipe disputera trois rencontres de 17 minutes (groupes de 4 équipes).
- La durée de chaque « mi-temps » est égale à celle prévue par les règlements de la catégorie concernée.
- La durée de la mi-temps est également conforme à celle pratiquée dans chaque catégorie, et sera respectée entre chaque rencontre.

6. Envoi de la feuille de match :

Le club recevant est responsable de l'envoi de la feuille de match, accompagnée de toutes les annexes nécessaires, dans un délai de 48 heures.

A défaut, le club recevant s'expose à l'amende prévue aux dispositions financières.

L'envoi doit se faire par voie électronique à l'adresse secretariat@provence.fff.fr

Nous recommandons également aux clubs se déplaçant de photographier la feuille de match et de l'envoyer au District si celui-ci en fait la demande.

7. Ordre des rencontres :

- Les rencontres se dérouleront selon l'ordre suivant :
 - 1^{ère} rencontre : Équipe n°1 contre Équipe n°3 sur le terrain A
 - 2^{ème} rencontre : Équipe n°2 contre Équipe n°4 sur le terrain B
 - 3^{ème} rencontre : Équipe n°1 contre Équipe n°4 sur le terrain A
 - 4^{ème} rencontre : Equipe n°2 contre Equipe n°3 sur le terrain B
 - 5^{ème} rencontre : Equipe n°1 contre Equipe n°2 sur le terrain A
 - 6^{ème} rencontre : Equipe n°3 contre Equipe n°4 sur le terrain B

8. Sanctions Administratives

1. Dans les cas où un joueur prendrait deux avertissements au cours d'une opposition, la sanction du carton rouge pour récidive d'avertissement en application de l'article 1.2 du Barème Disciplinaire de la F.F.F. s'applique, le joueur quitte le terrain et ne peut pas participer à la seconde opposition sans purger son match automatique.
2. Cependant, dans les cas où un joueur prendrait un avertissement au cours d'une première opposition et un avertissement au cours d'une seconde opposition, la sanction du carton rouge pour récidive d'avertissement ne s'applique pas, le joueur peut continuer de participer aux autres oppositions. Les deux cartons jaunes se cumulent pour la sanction du match de suspension ferme en application de l'article 1.3 du Barème Disciplinaire.
3. Dans le cas où un joueur serait directement exclu au cours de la première opposition, le joueur sanctionné d'un carton rouge quitte le terrain et ne peut pas participer à la seconde opposition.
Dans le cas où un joueur serait directement exclu au cours de la seconde opposition, le joueur sanctionné d'un carton rouge quitte le terrain et ne peut pas participer à la troisième opposition.
La commission de discipline décidera du nombre de journées de suspension pour le joueur.

Nous vous remercions de respecter ces consignes afin de garantir la bonne organisation des rencontres.

Pour toute question ou besoin de précision, n'hésitez pas à contacter la Commission des Activités Sportives.